

PROCES-VERBAL DE SEANCE
N° PV : 03/2022 (27/10/2022)

FEUILLE DE PRESENCE annexée au présent PV

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 14
Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022

Membres du Conseil Municipal

PASCAL Michel, Maire

BULLY Stéphane

GABILLON Raphaël, 1^{er} adjoint

COUDERT Bernard donne pouvoir à Michel PASCAL

ARGOUD Guillaume, 2^{ème} adjoint

GUILLOT Fabien

donne pouvoir à Maud Bois Soulier

donne pouvoir à Muriel Bertorello

GALAMAND Lilian, 3^{ème} adjoint

MANGE Frédéric

absent

~~manq~~

BALLERAND Dimitri

RIZZI Serge donne pouvoir à Stéphane BULLY

BERTORELLO Muriel

VACHER Joseph

BOIS-SOULIER Maud

VANHILLE Laurent

donne pouvoir à J. VACHER

PROCES-VERBAL DE SEANCE

N° PV : 03/2022 (27/10/2022)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Michel PASCAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2022

Présents : BERTORELLO Muriel - BOIS-SOULIER Maud – BULLY Stéphane– MANGE Frédéric - GABILLON Raphaël – PASCAL Michel – VACHER Joseph

Absents excusés : ARGOUUD Guillaume (donne pouvoir à BOIS-SOULIER Maud) – COUDERT Bernard (donne pouvoir à PASCAL Michel) – RIZZI Serge (donne pouvoir à BULLY Stéphane) – GUILLOT Fabien (donne pouvoir à MANGE Frédéric) – VANHILLE Laurent (donne pouvoir à VACHER Joseph) – GALAMND Lilian – BALLERAND Dimitri

Secrétaire de séance : Michel PASCAL

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

BOIS ET FORET

2. Mise à jour du règlement d'affouage

BATIMENTS, VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

3. Recherche de pistes d'économies d'énergies (combustible, carburant, électricité)

4. Eclairage public et illuminations de Noël

5. Chauffage des locaux : température et programmation

CEREMONIE

6. Commémoration du 11 novembre

TERRAINS/FINANCE

7. Lotissement des Rosselières : mandat de vente

Il est proposé à l'assemblée d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour, comme suite :

BATIMENT, VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

3. Recherche d'actions à entreprendre pour économiser l'énergie

TERRAINS/FINANCE

4. Lotissement des Rosselières : mandat de vente

CEREMONIE

5. Commémoration du 11 novembre

6. Vœux du Maire

L'assemblée adopte ces modifications de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 29 septembre 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Les élus municipaux sont invités à formuler les remarques sur ce document avant l'adoption définitive.

BOIS ET FORET

2. Mise à jour du règlement d'affouage (délibération n°20221001)

Rapporteur Joseph VACHER

Exposition du projet de convention à l'assemblée établi par la commission Bois. Le rapporteur, Joseph VACHER, propose :

- Des précisions dans les libellés et des éclaircissements du texte,
- L'actualisation des dates d'inscription en mairie ainsi que des dates de vidange des coupes,
- De passer la taxe d'affouage par lot de 32 € à 35 €

Accord par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

- **VALIDE** le nouveau règlement d'affouage pour la saison 2022/2023, ci-joint à la présente délibération ;
- **DECIDE D'AUGMENTER** le tarif 35 euros par lot;
- **DONNE POUVOIR** au maire de signer tous documents nécessaires à la mise en application de ces décisions
- **DONNE ORDRE** au régisseur de s'assurer du recouvrement des inscriptions des lots de bois sur la régie affouage.

BATIMENTS, VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

3. Recherche de pistes d'économies d'énergies (combustible, carburant, électricité)

Le maire présente une liste, non exhaustive, de postes avec des possibilités d'économies :

- Eclairage : public, intérieur et extérieur des bâtiments, illuminations de Noël ;
- Chauffage des bâtiments publics : températures programmées et plage de fonctionnement, changement de combustible ;
- Carburant des véhicules.

Cette liste sera transmise pour avis à l'ensemble des élus puis synthétisée afin d'obtenir un « état des lieux » de la situation actuelle et un ensemble de proposition d'amélioration. Il est demandé de transmettre une réponse pour le **4 novembre**.

Raphaël GABILLON rappelle que la chaufferie de la salle Bellevue fonctionne au fuel, mais qu'elle est pré-équipée pour être alimentée en pellets.

Après discussion, il est actée que les illuminations de Noël (équipée en LED) seront installées place de la Mairie et Grande Rue. Commandées par l'éclairage public, elles seront actives à partir du 8 décembre.

TERRAINS/FINANCE

4. Lotissement des Rosselières : mandat de vente (délibération 20221002)

Le Maire rappelle que ce lotissement est constitué de 6 lots. A ce jour, les lots 1 et 4 ont été vendus.

La commercialisation s'est faite essentiellement par le « bouche à oreille » ; les mandats « simples » mis en place n'ont pas été efficaces.

R.GABILLON a été contacté par Madame GODEFROY de l'Espace Côtis Immobilier (ECI) dont la proposition a été exposée en mairie le 20 octobre.

Nous sommes sollicités pour conclure un mandat « exclusif ». Les honoraires de 3000€ par lot seront, cette fois, à charge des acquéreurs. Le commercialiste gère le dossier et les relations avec le notaire.

Il se réserve le droit de proposer à l'acquéreur une prestation de promoteur immobilier.

Nous avons également été amenés à revoir les prix de vente des 4 parcelles restantes.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la signature du mandat exclusif (un par lot)

Pour rappel, le prix de vente, fixés lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2016 et la délibération en date du 29 mars 2017, portant modification du régime de TVA sur la vente des parcelles, sont les suivants pour les 4 lots restants :

- 52 000 € TVA sur marge comprise pour les lots 2 et 5 ;
- 50 000 € TVA sur marge comprise pour les lots 3 et 6.

Il est proposé d'augmenter ainsi :

- 55 000 € TVA sur marge comprise pour les lots 2, 5 et 6 (ce lot est revalorisé par son positionnement en bout de lotissement) ;
- 53 000 € TVA sur marge comprise pour le lot 3.

Entendu l'exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accord par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

- **FIXE le prix de vente des lots du lotissement « Les Rossellières » ainsi :**

| | |
|-----------------|---------------------------------|
| Lot n° 2,5 et 6 | 55 000 € TVA sur marge comprise |
| Lot n°3 | 53 000 € TVA sur marge comprise |

- **AUTORISE** le maire à le représenté pour la signature d'un contrat « mandat exclusif » avec l'agence immobilière « Espace Côtis Immobilier – ECI » pour la gestion et la vente des lots ;
- **DIT QUE** les honoraires de 3 000 € par lot seront à la charge de l'acquéreur
- **RAPPELLE** que le dépôt de pièces administratives a été confié à Maître Laurence DESCHAMPS, notaire à la Beaufort par délibération n°2017-03-06, en date du 29 mars 2017 ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

CEREMONIE

5. Commémoration du 11 novembre

Le maire rappelle à l'assemblée de son indisponibilité du 8 au 16 novembre et c'est son 1^{er} adjoint Raphaël GABILLON qui sera en charge de la cérémonie. Le secrétariat transmettra le texte de l'allocution par la Ministre dès réception et commandera la gerbe Au Pouvoir des Fleurs. La cérémonie devra être annoncée sur PanneauPocket. A l'issue, si possible, organiser une réception en salle du Conseil.

6. Vœux du Maire

Le maire annonce que ces vœux pour l'année 2023 se dérouleront le vendredi 20 janvier 2023 à partir de 18h30 salle Bellevue.

Mêmes dispositif que pour l'inauguration :

- Buffet par l'Auberge de Pisieu (200 personnes à 5€) à contacter rapidement pour réservation (M.PASCAL)
- Verres et mange-debout par LOCAVAISSELLE
- Boissons par SEGUI

Prévoir un Bulletin Municipal et PanneauPocket pour annoncer l'évènement.
Lancer les invitations par mail pour les officiels

Le Maire et secrétaire de séance

M. PASCAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15